DÉPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE

LA COMMUNE NOUVELLE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

8 JUILLET 2020

Le nombre de Conseillers en exercice est de 45

OBJET

Actualisation des tarifs de rémunération des vacations

En vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T. Le Maire de Saint-Germain-en-Laye atteste que le présent document a été publié le 09 juillet 2020 par voie d'affichages notifié le transmis en sous-préfecture le 09 juillet 2020 et qu'il est donc exécutoire.

Le 09 juillet 2020

Pour le Maire, Par délégation, Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

L'an deux mille vingt, le 8 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 1er juillet deux mille vingt, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents:

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI. Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Monsieur FOUCHET, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, LESUEUR, Madame ANDRE. Madame MEUNIER. Madame BRELURUS, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES. Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur JEAN-BAPTISTE. RHONE, Madame FRABOULET. Madame GREVET, Madame DECROIX, Monsieur BENTZ

Avaient donné procuration:

Monsieur VENUS à Madame GUYARD Madame NASRI à Monsieur JOUSSE Monsieur LEGUAY à Monsieur PERICARD Monsieur RICHARD à Madame RHONE

Secrétaire de séance :

Monsieur BASSINE

N° DE DOSSIER : 20 D 18

OBJET: ACTUALISATION DES TARIFS DE REMUNERATION DES VACATIONS

RAPPORTEUR: Madame NICOLAS

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'exécution de ses missions de service public, la Ville est amenée à engager des agents vacataires, collaborateurs occasionnels du service public, pour effectuer des prestations spécifiques et ponctuelles déterminées.

Depuis 2006, plusieurs délibérations fixant les types de vacation et leurs tarifs ont été votées par Conseil Municipal.

Dans le cadre de la Commune nouvelle, il est proposé de synthétiser et d'actualiser le barème de ces activités et les taux de rémunérations correspondants compte tenu des besoins de la Ville.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver ces nouveaux taux de vacations suivants :

Intitulé	Montant brut horaire
Accueil du matin	1,1 SMIC
Accueil du soir	1,1 SMIC
Accueil loisirs	1,1 SMIC
Aide-soignante	1,1 SMIC
Entretien	1,1 SMIC
Etudes surveillées	1,1 SMIC
Ouvreurs (ses) TAD	1,1 SMIC
Restauration scolaire	1,1 SMIC
Animation jeunesse	1,1 SMIC
ATSEM	1,1 SMIC
Agent polyvalent	1,1 SMIC
Médiathèques	1,1 SMIC
Médiation culturelle	1,1 SMIC
Interventions pédagogiques CRD	70 €
Médecin	70 €
Artiste plasticien	55 €
Psychologue solidarité	50 €
Psychologue enfance	50 €
Conférencier	50 €
Ateliers séniors	35 €
Jury CRD	35 €
Infirmière SSIAD	25 €
Elections	25 €
Educateur sportif	18 €
Contrôle manifestations exceptionnelles	15 €
Educateur de jeunes enfants	14 €
Professeur d'enseignement artistique	13 €
Auxiliaire de puériculture	13 €
Indemnité Master classe	290 € la prestation totale

La dépense en résultant est inscrite au Budget.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les taux de rémunération de ces vacations et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME, AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye